

A/B.-

TERRITOIRE  
DU  
ROANDA - URUNDI

Usumbura, le 31 Janvier 1947.-

SERVICE DU SECRETARIAT

N° 549 /SEC.

OBJET:

*No 549 / Sec*  
*7.2.47*  
*En communication*  
*de Straunard:*  
*SS*

Monsieur le Résident (Deux),  
Monsieur l'Administrateur Territorial (Tous),

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous le texte d'un télégramme reçu de resavion Léopoldville:  
"N°08329/Resavion afin assurer correspondance avec avion venant et vers Belgique service régulier Léopoldville Usumbura Cos-termansville et retour être avancé de 24 heures à partir trois février stop Prière aviser personnel Colonie intéressé Resavion".

Par ailleurs je vous informe que la franchise-bagages par avion Sabena est la suivante:

1°/Ligne Congo-Belgique:

Adultes = 30 K°s  
enfants-2 ans = néant  
enfants de 2 à 12 ans= 30 K°s

2°/Lignes intérieures du Congo:

Adultes = 20 K°s  
enfants de - 2 ans = néant  
enfants de 2 à 12 ans=20 K°s

Je vous serais obligé de vouloir bien en informer le personnel sous vos ordres que la chose intéresse.-

Le Chef du Secrétariat, S. STRAUNARD,

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENGRI .-



*S. Straunard*